



Commune de Kilstett  
Département du Bas-Rhin  
République française

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MARS 2018

Le Conseil municipal s'est réuni Lundi 26 mars à 20h, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

### 1/Approbation du compte administratif 201

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte administratif de l'exercice 2017 comme suit :

#### section de fonctionnement :

Recettes : 1 915 313.76 €

Dépenses: 1 623 117.53 €

Excédent de fonctionnement 2017 : 292 196.23 €

#### section d'investissement :

Recettes : 1 145 224.60 €

Dépenses : 526 611.44 €

Excédent d'investissement 2017 :

618 613.16€

Excédent d'investissement 2016 reporté :

635 146.12 €

Excédent d'investissement total fin 2017 :

1 253 759.28 €

### 2/ Approbation du compte de gestion 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Principal.

### 3/ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 292 196.23 € :

à la section d'investissement de l'exercice 2018 : 192 196.23 €

à la section de fonctionnement de l'exercice 2018 : 100 000.00 €

### 4/Approbation des subventions aux associations 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, arrête le montant des subventions qui seront allouées en 2018

### 5/Approbation des tarifs municipaux 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des tarifs des redevances d'occupation du domaine public, des services publics payants.

### 6/Taux d'imposition des taxes locales pour 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir en 2018 le taux des taxes locales de 2017 :

Taxes locales	2017	2018
Taxe d'habitation	12.56%	12.56%
Taxe foncière Bâtie	11.39%	11.39%
Taxe Foncière Non Bâtie	43.06%	43.06%

## 7/ Approbation du budget primitif de l'exercice 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2018

section de Fonctionnement à : 1 765 834.00 €  
section d'Investissement à : 1 894 875.51 €

## 8/Eclairage rue du Chemin de Fer

Suite à la demande des usagers de la gare SNCF d'améliorer la luminosité de la rue du Chemin de Fer pour leur sécurité, il est proposé d'installer 12 nouvelles têtes de candélabres en led de couleur blanche pour environ: 11 550 € HT.

Le Conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention APPROUVE l'installation de 12 têtes de lampe en Led dans la rue du Chemin de Fer

Fournisseur : EIE de Haguenau

## 9/ CONTRAT DE RURALITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN :

### EXTENSION DE LA SALLE DE LA MUSIQUE ET DE LA CULTURE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation de l'extension de la salle de la musique et de la culture qui sera engagée en 2018, dont le montant s'élève à 350 000 € HT

SOLLICITE l'aide auprès de tout organisme susceptible d'apporter son concours au projet, et en particulier celle de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

### 9/Communauté de Communes du Pays rhénan : approbation du rapport de la CLECT

Le Conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE le rapport de la CLECT et PREND ACTE des montants révisés des attributions de compensation (AC) qui seront proposés à la décision du conseil communautaire selon le détail suivant :

<i>Communes</i>	<i>AC définitive (€)</i>
AUENHEIM	58 522
DALHUNDEN	38 024
DRUSENHEIM	1 586 614
FORSTFELD	64 624
FORT-LOUIS	132 295
GAMBSHEIM	1 219 942
HERRLISHEIM	802 545
KAUFFENHEIM	14 861
KILSTETT	666 669
LEUTENHEIM	163 617
NEUHAEUSEL	47 106
OFFENDORF	247 973
ROESCHWOOG	311 961
ROPENHEIM	82 580
ROUNTZENHEIM	59 006
SESSENHEIM	58 532
SOUFFLENHEIM	731 016
STATTMATTEN	2 945
<b>TOTAL</b>	<b>6 288 832</b>

## 10/ Subvention à la Musique Union : réparation d'une flûte

Le Conseil municipal, à l'unanimité Décide de subventionner à hauteur de 40% la révision complète de l'instrument qui s'élève à 90 €. La subvention sera versée à la Musique Union Kilstett

### **11/ Dossier Schwemmloch de la Wantzenau : Avis du Conseil Municipal**

La commune de La Wantzenau va réaliser un lotissement au lieu-dit Schwemmloch comprenant 400 logements. La commune de Kilstett est consultée sur ce projet dans le cadre de l'étude d'impact diligentée par la Préfecture

### **12/Droit de préemption urbain**

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 2 cessions immobilières

### **Divers**

### **TRAFIC COMMUNICATION. CONTRAT DE LOCATION D'UN VEHICULE UTILITAIRE COMPORTANT DES EMBLEMES PUBLICITAIRES.**

Il est proposé au Conseil Municipal de louer gratuitement un véhicule utilitaire et qu'en contrepartie, la commune consentait, à Trafic Communication-Visiocom, un droit d'exploitation exclusif des emplacements publicitaires situés sur le véhicule.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet susdit de contrat de location à intervenir entre la Commune et la Société Trafic Communication-Visio Com,

### **Mise à disposition gratuite de la Salle de la Musique et de la Culture au Député Vincent THIEBAUT**

Vincent THIEBAUT - député de la 9ème circonscription du Bas-Rhin – organise dans sa circonscription une série de consultations citoyennes sur le sujet des possibles nouveaux contours institutionnels de l'Alsace.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de mettre à disposition gratuitement la Salle de la Musique et de la Culture pour la consultation citoyenne du Député Vincent THIEBAUT le samedi 7 avril 2018.

### **Objet : Autorisation d'engagement d'un d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe non titulaire.**

Il est proposé de créer un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe non titulaire non titulaire à compter du 6 avril 2018 pour faire face à un besoin temporaire d'activités pour assurer des cours de flûte pour l'école de musique municipale

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** l'engagement d'un agent non titulaire sur l'emploi d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe non titulaire à temps non complet.

Le Maire

Gabriel MULLER